

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiennent la séance à huis clos. Cette séance est filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 10 décembre 2020. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de décembre deux mille vingt, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

Est absente :

- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11238-12-2020 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, du 14 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11239-12-2020 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020

0000

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, du 25 novembre 2020 a été courriellé à chacun des maires le 11 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11240-12-2020 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2020:

Paiements : 20 885,52 \$

Factures : 10 973,83 \$

TOTAL : 31 859,35 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance dans le cahier de suivi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT, CONTRATS ADJUGÉS EN 2020 - TNO

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec et à l'article 29 du règlement numéro 2020-384 TNO *Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie doit déposer un rapport annuel au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, concernant l'application de ce règlement.

Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, confirme qu'aucun contrat n'a été accordé en 2020 comportant une dépense d'au moins 25 000 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11241-12-2020 TNO

Services professionnels retenus de Deloitte, auditeur externe, états financiers 2020 TNO

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne les services professionnels de la firme comptable Deloitte pour effectuer l'audit de ses états financiers 2020, au coût de 6 700,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11242-12-2020 TNO

Reconduction du rôle d'évaluation foncière du cycle triennal 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT le rôle d'évaluation foncière en vigueur, soit 2019, 2020 et 2021, des territoires non organisés du Mont-Albert (NR040) de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE Servitech, évaluateurs agréés, a procédé à un examen objectif de ce rôle ;

CONSIDÉRANT QUE Servitech a effectué une analyse motivant son opinion à l'égard de la reconduction des valeurs inscrites au rôle en vigueur ou de l'équilibrage du rôle pour le prochain cycle triennal ;

CONSIDÉRANT les limites de l'analyse statistique liées au faible nombre de ventes ;

CONSIDÉRANT QUE Servitech recommande la reconduction du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2022, 2023 et 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, reconduise le rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11243-12-2020 TNO

Utilisation des infrastructures sportives et culturelles de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts possède des infrastructures sportives et culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ces infrastructures pourrait contribuer à améliorer la qualité de vie des résidents des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. propose à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts de payer 40,00 \$ par résidence principale (par porte), située sur les territoires non organisés de la MRC, afin que ses citoyens utilisent les infrastructures sportives et culturelles de la ville de Sainte-Anne-des-Monts pour 2020 et 2021.
2. advenant son acceptation, affecte la dépense au budget des TNO de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11244-12-2020 TNO

Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021, volet 8 *Entretien des routes locales*

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 8 070,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées aux TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe aux TNO de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les compensations supplémentaires versées en 2020-2021 par rapport à celles de 2019-2020 de 6 008,00 \$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, informe le ministère des Transports de l'utilisation des

compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe aux TNO de la MRC, conformément aux objectifs du volet 8 *Entretien des routes locales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

